



– JO Paris 2024, Jour 2 – Neutralité

Le principe de neutralité du sport est consacré par l'article 50 de la Charte olympique: « aucune sorte de démonstration ou de propagande politique, religieuse ou raciale n'est autorisée dans un lieu, site ou autre emplacement olympique ». Il est appliqué dans la régulation interne des instances sportives internationales et nationales.

Inspiré par l'esprit olympique, le sport le plus populaire, le football et les deux fédérations internationales qui le réglementent, la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) et *International Football Association Board* (IFAB), ont interdit tout « slogan, inscription ou image à caractère politique, religieux ou personnel » sur l'équipement des joueurs (Loi du Jeu N°4). Au plan national, la FFF, délégataire de service public, défend les valeurs fondamentales de la République française. La neutralité du football est plus stricte que les standards internationaux et olympiques en interdisant formellement « tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale ».

Le livre Blanc sur le sport adopté en juillet 2022 par la Commission européenne a rappelé les valeurs véhiculées par le sport telles que l'esprit d'équipe, la solidarité, la tolérance, la loyauté, dont la diffusion est primordiale pour faire vivre une société fraternelle et contribuer à la formation d'une jeunesse citoyenne. La loi française considère le sport comme une « partie intégrante de l'éducation et de la culture » qui « constitue une dimension nécessaire des politiques publiques ». Le législateur a rappelé le principe de laïcité qui doit s'appliquer au sport au même titre qu'à l'éducation dont il fait partie intégrante.

A titre personnel, la religion peut prendre une place importante chez certains athlètes. Le CIO a souhaité leur permettre de pratiquer leur culte en mettant en place des infrastructures et un centre multiconfessionnel. Pour les athlètes qui souhaitent être accompagnés spirituellement pendant les Jeux olympiques parce que la religion est fondamentale pour eux, à chaque Olympiade depuis les Jeux de Munich 1972 (où la délégation israélienne avait été assassinée par un commando de terroristes palestiniens), un centre multiconfessionnel est prévu au sein du village olympique.

La liberté de religion est inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 18) et réaffirmée dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, signé par plus de 160 États. Cette liberté comprend, en plus de la liberté de culte, la liberté de revendiquer une religion ou une croyance, de ne pas en avoir une, d'en changer une ou d'y renoncer. L'esprit de la laïcité française est de permettre une cohabitation sereine et pacifique de toutes les religions, et à tout citoyen la liberté de ne pas croire, de n'être associé à aucune religion et la faculté de pouvoir critiquer une religion. L'esprit critique va de pair avec la liberté d'expression qui peut être acerbe tant que les opinions ne relèvent pas du droit pénal (discours de haine).

Pour de nombreux sportifs, la religion peut être un réconfort. Son instrumentalisation à des fins idéologiques est une arme pour s'attaquer à la démocratie. Les institutions sportives ont prévu cet écueil - la neutralité sportive protège tous les athlètes quelle que soit leur religion.

- (1) Signes religieux et pratique du sport, Sénat, Texte n° 638 (2021-2022) de M. Dany WATTEBLED, déposé au Sénat le 25 mai 2022- <https://www.senat.fr/leg/exposes-des-motifs/ppl21-638-expose.html>
- (2) Livre blanc sur le sport du 11/07/2022 -- Commission Européenne -- Disponible en ligne : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52007DC0391&from=GA>
- (3) Théo Leclerc- « JO – un centre multiconfessionnel mis en place », Ouest France, 24 juillet 2024- <https://www.ouest-france.fr/societe/religions/jo-2024-un-centre-multiconfessionnel-pour-preserver-le-culte-des-athletes-165174ec-3548-11ef-9c89-e0b91afbddff>
- (4) Manuel de Gestion de la diversité édité par l'iriv pour le projet Think Diverse (Erasmus +, 2021-2023) <https://www.iriv-publications.net/documents/manuel-think-diverse-de-la-creativte-a-la-diversite-/275>

© dr Bénédicte Halba, docteure en Economie du sport (Université de Paris I Panthéon Sorbonne- janvier 1996), Paris, 28 juillet 2024